



## délibération

### du Bureau syndical

Séance du 24 mars 2023

Demande de subvention à l'ADEME  
pour super-chargeurs

Nombre de membres en exercice	: 14
Nombre de membres présents	: 11
Nombre de pouvoirs	: 0
Nombre de votants	: 11

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

#### Étaient présents :

##### **Secteur d'ABERS/IROISE :**

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

##### **Secteur du CAP SIZUN :**

- René SOUBEN (Mahalon)

##### **Secteur du CENTRE :**

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

##### **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :**

- Xavier BOREL (Le Faou)

##### **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :**

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

##### **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :**

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

##### **Secteur de QUIMPER :**

- Thomas FEREC (Briec)
- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

##### **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :**

- Jacques RANNOU (Rospenden)

##### **Collège des EPCI :**

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

➤ **Excusés :** François HAMON, Stéphane LE DOARE, Marie-José TOULLEC ;

Est élu secrétaire de séance : Thomas FEREC

## **Demande de subvention à l'ADEME pour super-chargeurs** **Délibération du bureau N°B2023-14**

Antoine COROLLEUR, Président, sollicite Jacques MONFORT, Directeur, pour présenter l'appel à projet ADEME « Stations de haute puissance ».

Une candidature commune avec les autres AODE engagées dans Ouest charge permettrait :

- d'atteindre une dimension critique : atteindre facilement le seuil d'éligibilité,
- de proposer un maillage interrégional de la charge ultra-rapide, sur la base de nos SDIRVE existants,
- de prolonger la dynamique de la marque commune.

Pour atteindre les conditions fixées dans l'AAP, le dossier sera déposé par une candidature commune avec les partenaires de Ouest Charge. Le SDEF sera le coordonnateur.

Le réseau des bornes rapides du SDEF forme aujourd'hui un maillage complet du département. La forte fréquentation de ces bornes a confirmé la pertinence du maillage, qui peut donc constituer la structure de départ du maillage des stations haute puissance. En effet, le SDIRVE réalisé par le SDEF fait apparaître la nécessité d'un maillage plus dense de stations rapides.

Le déploiement de station haute puissance publiques prendra en compte les nœuds routiers servant à la desserte. Il s'appuiera sur le retour d'usage de son réseau de charge rapide 50 kW. Il étendra la dynamique créée par la 1ère série de superchargeurs, qui vont être déployés en 2023.

Le projet comportera également :

- les données de trafic moyen journalier annuel,
- une étude d'impact électrique, en particulier confirmant la proximité du réseau HTA,
- une étude d'impact du déploiement sur les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, il est proposé de déposer une candidature à l'AAP de l'ADEME pour sept stations :

<b>Nom du site</b>	<b>Axe de circulation</b>	<b>Foncier</b>
Saint-Martin des Champs	RN12	Station multi-énergie
Saint-Renan (Ty Colo)	Carrefour de l'Ouest de Brest	Aire de covoiturage
Crozon	Carrefour Tal ar Groaz	Foncier à étudier
Châteaulin – Pouillot	N165 N 164	Aire de covoiturage
Ergué-Gabéric - Rouillen	N165 / entrée d'agglomération – station multi-énergie	Aire de covoiturage
Pont L'Abbé – Kermaria	TB visibilité	Parking public
Douarnenez (aire covoit ou piscine)	Axe Pointe du Raz	Public

Le cout total de ce programme s'élève à 2 065 000 € HT dont :

- Bornes 180 kW 1 540 000 €
- Postes de transformation et branchement : 420 000 €
- Structures ombrières : 105 000 €

La subvention sollicitée auprès de l'ADEME s'élève à 826 000 € soit 40 %, l'autofinancement du SDEF s'élevant à 1 239 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme et son financement tels que décrits ci-dessus,
- dit que le coordonnateur de la candidature est le SDEF,
- autorise le Président à déposer la candidature,
- autorise le Président à signer la convention à venir et tour avenant.

**Le 02 octobre 2023**

**Le Président du SDEF  
Antoine COROLLEUR**

**Le secrétaire de séance  
Thomas FEREC**

